



Luxembourg, le 22 juin 2018

## Rapport d'activités 2017

*Le présent rapport est établi conformément à l'article 6 du règlement grand-ducal du 9 octobre 2017 portant création d'un comité économique et financier national*

### Constitution

Le Comité économique et financier national (ci-après le « Comité ») a été institué par l'article 1<sup>er</sup> du règlement grand-ducal du 9 octobre 2017 portant création d'un comité économique et financier national.

Sa mission est de coordonner les travaux à effectuer dans le cadre des obligations qui incombent au Luxembourg au titre de la gouvernance économique et financière de l'Union européenne, de faciliter entre autorités nationales compétentes l'échange de données et autres informations ayant une incidence matérielle sur les finances publiques ou la conjoncture économique et d'assister le Gouvernement dans l'étude ou l'analyse de sujets ayant trait aux finances publiques et à la politique économique.

Le comité exerce ses missions dans le respect des compétences et des obligations légales des ministères, administrations et établissements publics concernés.

### Composition

Le Comité est composé des personnes suivantes :

- Madame Isabelle GOUBIN, président, Directeur du Trésor ;
- Monsieur Serge ALLEGREZZA, vice-président, Directeur du STATEC ;
- Monsieur Etienne REUTER, vice-président, Directeur de l'IGF ;
- Madame Pascale TOUSSING, membre, Directeur de l'Administration des contributions directes ;
- Monsieur Romain HEINEN, membre, Directeur de l'Administration de l'enregistrement et des domaines ;
- Monsieur Alain BELLOT, membre, Directeur de l'Administration des douanes et accises ;
- Monsieur Thomas DOMINIQUE, membre, Directeur de l'IGSS ;
- Monsieur Laurent DEVILLE, membre, Premier Conseiller de Gouvernement, désigné par le Ministre ayant l'Intérieur dans ses attributions ;
- Monsieur Pierre THIELEN, membre, Conseiller, désigné par le Ministre ayant l'Economie dans ses attributions ;
- Monsieur Carlo FASSBINDER, membre, désigné par le Ministre ayant les Finances dans ses attributions.

Les membres du Comité peuvent être accompagnés d'un ou de plusieurs experts de leurs administrations ou ministères respectifs. Des représentants d'autres ministères, administrations ou

établissements publics ou des experts du secteur privé ou d'organismes européens/internationaux peuvent également être invités, en cas de besoin, aux réunions du Comité.

### Activités du Comité en 2017

Suite à l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 9 octobre 2017, le Comité s'est réuni pour la première fois en date du 12 décembre 2017.

Au cours de cette première réunion, le Comité a eu un échange en vue de la préparation de son programme de travail et de son calendrier général pour 2018.

Le Comité a procédé à un état des lieux des procédures relevant de la gouvernance économique et financière de l'UE, suite au lancement de l'édition 2018 du Semestre européen en date du 22 novembre 2017 après la publication du « Paquet d'automne » de la Commission européenne.

Le Comité a aussi décidé d'instituer deux groupes de travail pour l'assister dans l'accomplissement de ses missions. Un premier groupe de travail, le GT « Prévisions », a été chargé de coordonner entre les différents intervenants l'élaboration des prévisions à politiques inchangées. Un deuxième groupe de travail, le GT « PNR », a été chargé de coordonner l'élaboration du Programme national de réforme et remplace l'ancien « Réseau interministériel Europe 2020 ».

### Travaux précédant l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 9 octobre 2017

Avant l'institution du Comité sous sa forme actuelle, les différents intervenants publics compétents sur le plan économique, budgétaire et financier se réunissaient régulièrement dans le cadre du « Comité de Prévision » dont le but était de rassembler toutes les données pertinentes en matière de finances publiques et d'établir des prévisions pour le gouvernement.

Ce groupe de coordination interministérielle, qui fonctionnait de manière informelle, était composé de représentants du ministère des Finances (Inspection générale des finances, Trésorerie de l'État), de l'Administration des contributions directes, de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, de l'Administration des douanes et accises, du ministère de l'Économie, du ministère de l'Intérieur, du Statec, de l'IGSS et de la CSSF.

En 2017, le « Comité de Prévision » s'est réuni à quatre reprises pour coordonner l'élaboration des prévisions budgétaires et économiques en vue de la préparation de la 18<sup>e</sup> actualisation du Programme de stabilité et de croissance pour la période 2017 à 2021.

Lors de ces réunions, le « Comité de Prévision » a également eu des échanges de vues sur des sujets connexes comme l'analyse de la situation conjoncturelle et des données afférentes et il a suivi l'évolution des différentes procédures au titre de la gouvernance européenne en matière économique et budgétaire.

Etienne REUTER  
Directeur de l'IGF  
Vice-président

Serge ALLEGREZZA  
Directeur du STATEC  
Vice-président

Isabelle GOUBIN  
Directeur du Trésor  
Président